

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

No : **R-3683-2009**

**Hydro-Québec TransÉnergie**

(ci-après nommé le Transporteur)

Demandeur

et

**Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur statut  
d'intervenant

---

**DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME RELATIVEMENT À LA  
DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT  
D'ÉLECTRICITÉ RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU  
POSTE WACONICHI À 161-25 kV ET D'UNE NOUVELLE LIGNE D'ALIMENTATION  
À 161 kV  
(R-3683-2009)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET  
RESPECTUEUSEMENT CE QU SUIT :

**I. Nature de l'intérêt et représentativité**

1. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME désire contribuer activement à l'examen de la demande du Transporteur, afin de s'assurer que les choix du Transporteur et les décisions en résultant intègrent le mieux possible les politiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable;

2. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 20 ans et compte une centaine de membres en règle ;
3. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effets de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG. Le GRAME mène des projets de recherche et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne ClimAction, organisation de colloques, présentation de conférences) ;
4. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable aux décisions, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont le transport ;
5. Le GRAME s'est notamment impliqué dans des causes tarifaires du Transporteur (R-3605-2006, R-3640-2007, R-3669-2008), ainsi que dans plusieurs demandes d'approbation de ses investissements (R-3606-2006, R-3616-2006, R-3641-2007, R-3646-2007, R-3670-2008);

## **II. Contexte**

6. Le 16 janvier 2009, le Transporteur déposait à la Régie une demande afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité et requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV ;
7. Dans un avis publié sur internet en date du 28 janvier 2009, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée à participer à l'étude de cette demande portant le numéro de dossier R-3683-2009 de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant d'ici le 11 février 2009. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;

### **III.Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées**

8. Dans une perspective de développement durable et d'équité interrégionale, le GRAME souhaite s'assurer que le projet d'alimentation du village Mistassini, par un lien 161 kV, permettra d'assurer un développement durable à cette communauté ;
9. Le GRAME souhaite commenter le choix de l'option qui a été retenue par le Transporteur, pour la réalisation et l'exploitation de cette modification à l'alimentation du village, afin de s'assurer qu'elle représente le meilleur choix proposé ;

### **IV.Présentation de la preuve et argumentation du GRAME**

10. Dans une perspective de développement durable, compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu, le GRAME désire participer activement à l'analyse de la présente demande, sur dossier ;
11. Pour la présente cause, le GRAME entend retenir les services d'un expert, monsieur Michel Perrachon, reconnu expert en « exploitation du réseau de transport » dans les dossiers R-3401-98, R-3605-2006, R-3606-2006, R-3616-2006, R-3640-2007, R-3641-2007, R-3669-2008 et R-3670-2008 de la Régie de l'énergie. Celui-ci émettra de courts commentaires ciblés de nature technique sur l'option retenue par le Transporteur ;
12. Également, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau ayant travaillé dans cette région du Québec dans le domaine de l'environnement, présentera une brève description des besoins relatifs au développement durable, appuyant ainsi la réalisation d'un tel projet d'alimentation en énergie. Le GRAME soutient qu'elle est en mesure d'apporter une contribution spécifique et différente en cette matière ;
13. Le GRAME compte également sur la collaboration de son directeur intérimaire, monsieur Jonathan Théorêt, comme analyste pour la présente demande ;

## **V. Frais, budget prévisionnel et communications**

14. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande, conformément aux directives qui seront rendues quant aux modalités de traitement de cette demande ;
15. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureur soussignée, avec copie à la directrice du GRAME, madame Valentina Poch, aux coordonnées suivantes :

### **Me Geneviève Paquet**

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Fabreville, Qc H7P 2P2

Tél. : 514-353-6796

Télécopieur : 514-352-6796

Adresse électronique : genevieve.paquet.1@umontreal.ca

### **Mme Valentina Poch (ou monsieur Jonathan Théorêt / directeur intérimaire)**

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

800, rue Sherbrooke, bureau 213

Lachine, Qc H8S 1H2

Tél. : 514-634-7205

Télécopieur : 514-634-7204

Adresse électronique : grame@videotron.ca

16. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'examen de la demande R-3683-2009;
17. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

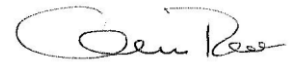
## **POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention;

**D'ACCORDER** le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3683-2009.

**LE TOUT** respectueusement soumis.

Montréal, le 11 février 2009



---

**Geneviève Paquet, LL.B.**

**Procureure du Groupe de  
recherche appliquée en  
macroécologie (GRAMÉ)**